

---

# PERSPECTIVES ACTUELLES SUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE FORESTIER ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

---

J. SERVAT

*Class. Oxford 945.3 (44)*

## L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU NIVEAU DE L'INGÉNIEUR

(2<sup>e</sup> PARTIE)

Après un premier article consacré à l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts et plus spécialement à la formation forestière des I.G.R.E.F., nous abordons aujourd'hui l'organisation de deux autres grandes écoles d'ingénieurs :

- la première, l'**Ecole Forestière des Barres**, chargée plus spécialement de la formation des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts,
- la deuxième, l'**Ecole Supérieure du Bois**, qui prépare les cadres supérieurs des Industries de transformation du Bois.

L'une et l'autre se situent sensiblement au même niveau de l'enseignement supérieur, mais diffèrent profondément, tant dans leur statut que dans le contenu et le but de la formation dispensée.

Il nous a semblé cependant intéressant de les mettre en parallèle pour bien marquer l'originalité de leur enseignement touchant :

- pour l'une à la production du bois et à la gestion forestière,
- pour l'autre aux techniques de transformation de ce matériau, ainsi qu'aux industries du bois.

# L'ÉCOLE NATIONALE DES INGÉNIEURS DES TRAVAUX DES EAUX ET FORÊTS (E.N.I.T.E.F.)

## L'INGÉNIEUR DES TRAVAUX OU INGÉNIEUR DES TECHNIQUES

Avant de présenter l'Ecole Nationale des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts, il semble nécessaire de préciser la place qu'occupe l'Ingénieur des Travaux dans la hiérarchie des services techniques et le rôle qu'il est appelé à jouer auprès de l'Ingénieur de conception. Devant le développement toujours croissant des tâches techniques au sein des entreprises, il est apparu commode en effet d'organiser le travail entre les différents cadres au mieux de leurs compétences et de leur spécialisation.

Cette répartition des tâches conduit à distinguer :

- d'une part les Ingénieurs dont l'activité s'exerce dans le cadre strict d'un centre de production ou d'un atelier de fabrication ;
- d'autre part les Ingénieurs dont l'activité déborde le cadre de l'entreprise et peut servir à plusieurs unités de production.

Dans le premier groupe, on trouve ainsi :

- les différents Ingénieurs d'exécution ou de gestion, chargés de suivre la réalisation des tâches quotidiennes dans l'entreprise ;
- les Ingénieurs chargés de l'entretien et du contrôle.

Dans le deuxième groupe, on peut différencier :

- les cadres de direction,
- les Ingénieurs chargés de la conception (élaboration des projets, études techniques...),
- les Ingénieurs de recherche,
- les Ingénieurs-conseils.

Le modèle des grandes entreprises publiques ou privées et l'analyse des missions confiées aux cadres supérieurs prévoient effectivement ces deux niveaux d'intervention le plus souvent subordonné l'un à l'autre :

- le premier correspond à un Ingénieur plus initié aux réalisations concrètes et à l'exécution des tâches de terrain,

c'est « l'Ingénieur des Techniques ou des Travaux » ;

- le deuxième exige une haute formation scientifique pour arriver à la conception,

c'est « l'Ingénieur du Corps ».

Les grands services techniques de l'Etat primitivement conçus sur un modèle plus simple, faisant appel à un seul type d'Ingénieurs, ont eux aussi évolué progressivement vers cette double distinction et l'historique de la Fonction Publique fait remonter à 1920 ou 1924 la création des premiers corps d'Ingénieurs des Travaux.

En ce qui concerne l'Administration des Eaux et Forêts, organisée et structurée de longue date, elle avait pour sa part différencié les tâches suivant un système plus hiérarchisé entre les Officiers brevetés sortis de l'Ecole de Nancy et les « Officiers de gestion » formés à l'Ecole secondaire forestière des Barres ou sortis du rang.

Il fallut attendre le décret du 30 décembre 1950, relatif aux statuts particuliers des cadres de cette Administration, pour substituer au « corps des officiers de gestion » un corps « d'Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts » formé toujours pour sa grande majorité à l'Ecole Forestière des Barres.

Il ne serait pas sans intérêt de suivre l'évolution de ces différents cadres en fonction des missions qui leur ont été confiées au cours de leur histoire et parallèlement le degré de formation nécessaire.

A défaut de cette étude qui éclairerait certainement beaucoup de problèmes actuels, il paraît possible de déceler aujourd'hui, une progression nouvelle. En effet, par suite du développement des techniques et des exigences professionnelles, les services publics (Administration d'Etat ou Office National des Forêts) ont été conduits à demander une compétence de plus en plus grande à ces Ingénieurs, non seulement sur le plan technique, mais aussi scientifique, entraînant des incidences profondes sur leur formation et leur sélection.

## LES ÉCOLES FORESTIÈRES DES BARRES

Héritière de son illustre devancier « l'Ecole secondaire d'enseignement forestier professionnel » créée en 1884 sur le Domaine des Barres (Loiret), l'Ecole Nationale des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts (E.N.I.T.E.F.) a reçu mission aujourd'hui d'assurer la formation des Ingénieurs d'exécution appelés à servir dans les cadres de l'Administration d'Etat, de l'Office National des Forêts et des entreprises professionnelles du secteur privé.

A son origine, l'Ecole Forestière des Barres formait uniquement des fonctionnaires d'Etat et recrutait ses candidats parmi les Agents de l'Administration des Eaux et Forêts. Elle avait pour but de compléter l'instruction des préposés forestiers jugés aptes à devenir gardes généraux. Peu à peu, elle élargit son recrutement (décret du 9 novembre 1933) aux titulaires du diplôme d'Ingénieur agronome ou de celui d'Ingénieur agricole, puis en application des dispositions statutaires du décret du 7 juin 1961 aux bacheliers de l'enseignement secondaire.

De même, à partir de 1952 furent admis des élèves libres étrangers, destinés à servir dans les pays d'expression française et des élèves libres français recherchant une formation forestière susceptible de leur ouvrir une carrière dans les entreprises du secteur privé.

Cette transformation dans le recrutement et l'organisation de l'Ecole a été accompagnée d'une évolution profonde de ses structures et de l'enseignement dispensé.

De simple école professionnelle destinée à assurer la formation de fonctionnaires, la plupart issus de la promotion interne, l'Ecole Forestière des Barres était appelée à devenir un véritable établissement d'enseignement supérieur forestier au niveau de l'Ingénieur.

Certes, il n'était pas question de créer une deuxième Ecole d'Ingénieur de haut niveau scientifique, comme à Nancy, mais plutôt d'assurer, à partir de jeunes gens disposant de solides connaissances générales, la formation de techniciens de valeur tournés vers la connaissance pratique des problèmes forestiers.

CHATEAU DES BARRES

PHOTO SERVAT



Cette évolution conduisit donc en 1966 à la création et à l'organisation de l'**Ecole Nationale des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts**, traduisant ainsi les efforts entrepris pour assurer au mieux les meilleures conditions de préparation à la vie professionnelle des futurs cadres de la forêt.

La réussite de cet effort est fondamentale si l'on veut admettre que les principaux objectifs de ces réformes étaient avant tout :

- d'assurer au plus tôt des conditions de recrutement plus homogènes parmi les Ingénieurs des Travaux de l'Administration, appelés dans les prochaines années à un accroissement important,
- de dispenser un enseignement technique de niveau supérieur par des paliers de formation cohérente **sanctionnés par des diplômes** et non plus de donner une simple qualification professionnelle pour un emploi déterminé, qualification vite dépassée par l'évolution,
- de développer enfin la coopération indispensable entre l'enseignement et les milieux professionnels de toutes origines afin de rapprocher entre eux l'ensemble des forestiers pour mieux appréhender les réalités économiques et sociales.

## **PROGRAMME ET CONCEPTION DE L'ENSEIGNEMENT**

Si les domaines de l'enseignement, abordés au cours de la scolarité à l'E.N.I.T.E.F. sont à peu près les mêmes que ceux des Ingénieurs des Forêts issus de l'E.N.G.R.E.F., des différences fondamentales se manifestent dans les méthodes d'enseignement, dans le niveau et l'orientation de celui-ci, dans l'importance respective des matières, dans la préparation générale des esprits.

Alors que le schéma de la formation des Ingénieurs des Forêts issus de l'E.N.G.R.E.F. fait apparaître au total depuis le niveau baccalauréat, **six années d'études supérieures**, réparties comme suit pour les Ingénieurs agronomes :

- 2 années d'acquisition scientifique de base,
- 2 années d'agronomie générale,
- 2 années de formation forestière spécifique.

l'organisation des études du futur « Ingénieur des Techniques Forestières » préparé par l'E.N.I.T.E.F. s'établit sur **4 années seulement** :

- 1 année de préparation après le baccalauréat effectuée dans différents établissements suivant une formule analogue aux classes préparatoires aux E.N.S.A. et destinée au développement des connaissances scientifiques de base,
- 3 années de formation spécifique, dont le détail, matière par matière est donné dans le tableau ci-après.

Pour mieux comprendre l'originalité du contenu de l'enseignement, il convient de définir les tâches qui incombent à l'Ingénieur des Travaux dans la gestion de cette propriété très particulière qu'est la Forêt, et qu'on a souvent désignée comme étant une usine à bois.

Il doit avoir tout d'abord la maîtrise de ce matériel vivant que représente le peuplement d'arbres, de son évolution biologique et des lois particulières de son développement.

La mise en valeur de la surface boisée exige d'autre part l'application de la topographie, l'ouverture de voies d'accès, la construction d'équipements. Les mêmes exigences techniques s'accroissent s'il s'agit de terrain en montagne, de correction de torrents, de lutte contre l'érosion et d'aménagement des bassins versants.

La motorisation et la mécanisation occupent une place de plus en plus importante dans le travail du sol, les reboisements et dans les techniques d'exploitation.

Toute gestion suppose enfin des connaissances administratives, économiques et juridiques. L'Ingénieur des Travaux forestiers n'a pas à être un spécialiste des industries du bois mais doit avoir des lumières précises sur les débouchés du matériau ligneux, afin d'apprécier les incidences du marché du bois, sur ses propres techniques de production.

Ce qui précède permet mieux de saisir le programme d'enseignement qui se trouve réparti sur 3 ans suivant la progression suivante :

### **LA PREMIÈRE ANNÉE**

qui se déroule en entier à l'Ecole, comprend pour l'essentiel un **enseignement général de base** portant sur les sciences biologiques, la connaissance du milieu forestier et les compléments de mathématiques ou de physique nécessaires pour aborder les techniques de l'Ingénieur.

## LA DEUXIÈME ANNÉE

est tournée **vers l'application** de ces connaissances à la maîtrise du milieu et l'étude des techniques forestières. Dans cette partie apparaissent également les connaissances de génie civil se rapportant à l'art de l'Ingénieur ainsi que les enseignements juridiques et économiques nécessaires à la gestion des propriétés forestières.

## LA TROISIÈME ANNÉE

dite **de stage** vise à compléter l'enseignement donné à l'Ecole par une prise de contact avec les problèmes de terrain et permettre au candidat de faire éventuellement le choix d'une spécialisation. Elle donne lieu à l'établissement d'un mémoire soutenu devant un jury.

S'agissant avant tout de la formation d'Ingénieurs d'exécution, les méthodes d'enseignement ont été conçues et orientées dans le sens du concret.

Pour cela, il est apparu important de maintenir les élèves au contact des réalités, au cours de nombreuses tournées et exercices pratiques en forêt permettant en outre de créer l'ambiance favorable à une meilleure compréhension des problèmes pratiques de terrain.

Enfin, l'étude de projets de travaux et d'aménagement, ainsi que l'organisation de nombreux stages, en particulier au cours de la troisième année, doivent permettre un contrôle efficace des connaissances et faciliter la préparation des élèves à leur futur métier sous le double aspect de l'**Ingénieur** et du **Forestier**.

Façade sud du bâtiment nord : chambres des élèves.

PHOTO SERVAT



## PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT A L'E.N.I.T.E.F.

MATIÈRES	Première année		Deuxième année	
	Durée de l'enseignement		Durée de l'enseignement	
	Heures de cours	1/2 journées de T.P.	Heures de cours	1/2 journées de T.P.
<b>ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL</b>				
Mathématiques et Calcul statistique ..	50	2		
Sciences physiques .....	30			
Totalx .....	80	2		
<b>SCIENCES ÉCONOMIQUES ET JURIDIQUES</b>				
Droit général .....	20			
Droit forestier .....			30	
Législation de la chasse .....			5	
Pratique administrative .....			20	
Législation de la pêche .....			5	
Sciences économiques .....	10		30	
Totalx .....	30	—	90	
<b>GÉNIE FORESTIER</b>				
Topographie .....	15	25		
Voirie forestière .....			30	
Résistance des matériaux .....	20	5		
Constructions — Béton armé .....			15	
Défense et restauration des sols — Economie pastorale .....			25	
Mécanisation et motorisation des tra- vaux forestiers .....			20	
Totalx .....	35	30	90	19
<b>SCIENCES BIOLOGIQUES ET FORESTIÈRES</b>				
Botanique forestière .....	35	12	25	8
Ecologie et Phytogéographie .....	20		10	
Géologie et Pédologie appliquées ....	35	20		
Zoologie générale .....	10	4		
Pathologie et Protection des forêts ..			20	8
Cynégétique .....			12	8
Hydrobiologie et Pisciculture .....			12	6
Traitement et Aménagement des Forêts	40	25	25	30
Dendrométrie .....	8	4		
Technologie forestière .....			40	5
Reboisement .....	25	8		
Totalx .....	173	73	144	63
<b>FORESTERIE TROPICALE</b>				
Milieu forestier et sylviculture .....	12 (+ 8 à options)			
Législation forestière .....			3	
Technologie forestière .....			4	
Pêche et pisciculture .....			3	
Totalx .....	12		10 (+ 20 à options)	
Total général .....	330	105	344	97
<b>ÉDUCATION PHYSIQUE</b>				
(pour mémoire) Samedi après-midi ..				
<b>VISITES ET VOYAGES D'ÉTUDES</b>				
(à titre indicatif)				
Visites d'usines, de chantiers, voyages d'études .....		30 journées	35 journées	
<b>RÉDACTION DE PROJETS</b>				
(à titre indicatif)				
4 projets .....	10 journées (2 projets)		20 journées (2 projets)	

### Conférences

Un certain nombre de conférences par des spécialistes sont envisagées au cours des deux années d'études. Ces conférences porteront sur des sujets d'intérêt général ou d'actualité.

### Stage de troisième année

Le stage demandé aux élèves au cours de leur troisième année d'études a pour but de compléter l'enseignement donné à l'Ecole par une prise de contact avec les réalités d'un service de gestion ou d'une entreprise forestière.

La réalisation et l'organisation de ce stage sont placées sous le contrôle direct de l'Ecole ; toutefois, en ce qui concerne les élèves-ingénieurs de l'Etat, ils sont obligatoirement affectés dans un cantonnement territorial du service de l'Office National des Forêts. Pour les autres, le choix peut s'exercer entre divers services de l'Administration, certaines entreprises forestières ou même le Centre Technique Forestier Tropical qui pourrait servir d'organisme support à des stages outre-mer pour les élèves-étrangers.

Le déroulement du stage est suivi personnellement par un Professeur de l'Ecole qui conseille le stagiaire dans l'établissement de son emploi du temps de travail et l'élaboration de son mémoire.

Le contrôle des activités de stage est effectué par la Direction de l'Ecole, qui fait assurer des inspections dans les entreprises et réunit périodiquement les élèves pour quelques enseignements complémentaires. Une fois par trimestre, les stagiaires sont ainsi rassemblés à l'Ecole pour des discussions en groupe et des conférences d'information sur des problèmes particuliers.

Chaque stagiaire doit établir un mémoire détaillé sur les problèmes qu'il a eu l'occasion d'aborder au cours de son stage. Ce rapport est présenté sous la forme d'une monographie de l'entreprise ou du service de gestion et doit aborder notamment l'étude des questions économiques.

Outre ce rapport général, le stagiaire a la possibilité de compléter son travail par une étude plus spécialisée sur un problème technique particulier à l'entreprise ou au service, se rapportant à l'une des matières suivantes :

- Ecologie forestière,
- Pédologie appliquée,
- Pathologie forestière,
- Hydrobiologie et Pisciculture,
- Cynégétique,
- Industries du bois.

Le sujet choisi est au préalable soumis à l'agrément du Conseil des Professeurs de l'Ecole. L'ensemble des deux rapports, présenté à l'examen d'un jury composé de professeurs de l'enseignement supérieur et d'ingénieurs, est soutenu par le stagiaire à l'occasion d'une séance solennelle. Au cours de la discussion, le Jury peut poser au candidat des questions complémentaires sur le déroulement de son stage et l'interroger également sur des sujets d'intérêt général ou d'actualité touchant à sa formation d'Ingénieur et de Forestier.

### RECRUTEMENT

Deux origines de recrutement permettent l'accès à l'Ecole :

- l'une interne représentée par les préposés des Eaux et Forêts en service dans l'Administration ou à l'Office National des Forêts,
- l'autre externe, celle des candidats d'origine universitaire.

**Le concours de recrutement externe**, ouvert aux jeunes gens titulaires du Baccalauréat de l'enseignement secondaire, donne lieu à un classement unique au vu duquel le Ministre décide de l'admission des élèves.

Cette admission est prononcée à deux titres suivant l'option préalable formulée par les candidats :

- soit à titre d'élève-ingénieur des travaux des Eaux et Forêts,
- soit à titre d'élève-ingénieur civil

C'est là une distinction purement administrative qui a pour but de classer les élèves en deux catégories suivant qu'ils se destinent ou non à une carrière dans la fonction publique. Ce classement n'a aucune incidence sur les modalités ultérieures de l'enseignement, ni sur la nature du diplôme délivré.

A ce recrutement par voie de concours s'ajoute un recrutement sur titres en faveur des candidats diplômés des Ecoles Nationales Supérieures Agronomiques.

Des dispositions particulières d'admission sont prévues également en faveur des élèves étrangers :

- sur titres pour les candidats titulaires de deux certificats d'études supérieures scientifiques,
- par décision spéciale du Ministère de l'Agriculture après contrôle des connaissances du candidat, au cours d'épreuves qui doivent faire apparaître un niveau équivalent à celui exigé pour le concours.

**Au recrutement externe, vient s'ajouter le recrutement interne.** Il s'agit là essentiellement, de promotion sociale individuelle, traditionnelle dans les différents corps publics de l'Etat et tout particulièrement dans l'Administration Forestière.

Actuellement, l'admission des préposés à l'Ecole des Barres s'effectue à l'issue d'un concours de sélection dont les modalités sont réglées par un arrêté ministériel en date du 17 novembre 1959.

A l'avenir, ce concours serait considéré comme une épreuve de pré-sélection, qui ouvrirait l'accès non plus à l'Ecole mais à des classes préparatoires spéciales instituées dans les Lycées Agricoles préparant à l'E.N.I.T.E.F., donc au concours normal.

Toutefois, les candidats concourant au titre de la promotion sociale seraient classés à part sur une liste distincte de celle des candidats d'origine universitaire.

Par ailleurs, certaines épreuves techniques à option leur seraient spécialement proposées pour apprécier leurs connaissances pratiques du métier de forestier et permettre de valoriser leur niveau de promotion.

### **SANCTION DES ETUDES**

A des recrutements différenciés et à une préparation individuelle, on en est ainsi arrivé progressivement à substituer, à partir d'un recrutement de niveau homogène, une formation unique pour tous les élèves-ingénieurs dans un Etablissement indépendant et spécialisé.

Depuis de longues années déjà, l'évolution de l'Ecole Forestière des Barres s'était poursuivie dans le sens du renforcement des études et le niveau des Ingénieurs qui étaient formés dans ses murs n'avait cessé de progresser.

Bien que préparés en dehors de toute considération d'ordre universitaire, ces jeunes gens ont atteint aujourd'hui un haut niveau de qualification, jugé apte pour permettre la délivrance **d'un véritable titre d'Ingénieur.**

Après avis favorable de la Commission Nationale des Titres, un diplôme « d'Ingénieur des Techniques Forestières » a été créé et reconnu comme sanction des études. Il sera pour la première fois délivré aux élèves de la promotion entrée en 1966, à l'issue de leur troisième année de scolarité à la nouvelle « ECOLE NATIONALE DES INGÉNIEURS DES TRAVAUX DES EAUX ET FORÊTS ».

### **PERSPECTIVES D'AVENIR**

Les évolutions successives qui ont marqué tour à tour l'organisation de l'enseignement et les structures de l'Ecole Forestière ont été guidées avant tout par le souci de l'administration, d'élever et de renforcer le niveau de formation de ses cadres supérieurs de gestion.

A cet égard, il est bon de noter que le Domaine des Barres a offert un cadre unique à cette préparation, en raison de la richesse exceptionnelle de ses collections, mais aussi de l'ambiance particulière, un peu monacale certes, mais combien pratique et parfaitement adaptée à la formation dispensée.

Tout en étant sensible à la valeur formative de ce cadre, on peut cependant souhaiter qu'un effort de modernisation soit entrepris pour adapter les locaux existants, aux évolutions de l'enseignement. Notamment, la création d'un bloc scientifique moderne apporterait à l'établissement avec des facilités toutes nouvelles pour les travaux pratiques un supplément d'attrait pour les élèves.

L'Administration veut toutefois se tourner délibérément vers une solution plus complète, puisqu'elle envisage la création d'un nouvel Etablissement dans le campus universitaire d'Orléans, à proximité du Centre National de la Recherche Forestière, pour tenir compte :

- de l'élévation du niveau de l'enseignement nécessitant de faire appel à des professeurs de Faculté et à des Ingénieurs spécialisés chargés de cours,
- de l'intérêt qu'il y aurait à placer les élèves dans un cadre plus ouvert, tant du point de vue scientifique que sur le plan culturel et social.

Il y a là une source certaine d'enrichissement susceptible d'apporter une précieuse contribution au « désenclavement » de l'Ecole et au développement de son enseignement.

## L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU BOIS

Fondée en 1934, l'École Supérieure du Bois a pour but de former des Ingénieurs spécialisés pour les Industries de transformation du Bois.

C'est un **établissement d'enseignement supérieur privé**, placé sous la responsabilité de l'Institut National du Bois, organisme qui comprend dans son Conseil d'Administration des représentants de l'Etat (Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Industrie), ainsi que des principaux groupements professionnels.

Pendant longtemps section de spécialisation pour certains élèves diplômés de grandes Ecoles (Ecole centrale de Paris, Ecole Nationale des Arts et Métiers, Ecole Nationale des Eaux et Forêts), il a développé progressivement son cycle d'enseignement pour aboutir maintenant à la formation **d'un véritable Ingénieur spécialisé en 3 ans d'études supérieures**.

Le recrutement des élèves s'effectue par concours au niveau des classes préparatoires aux Ecoles Nationales Supérieures d'Agronomie ou aux Ecoles Nationales d'Ingénieurs. Toutefois, des modifications paraissent devoir intervenir dans les prochaines années, pour simplifier les conditions de ce recrutement, et unifier l'admission des élèves avec celui des Etablissements mentionnés ci-dessus.

Le rôle de l'École est essentiellement de préparer des Ingénieurs particulièrement qualifiés dans les principaux secteurs des Industries du Bois : ameublement, contreplaqué, menuiserie industrielle, panneaux de fibres et de particules, etc... D'autre part, le processus d'évolution des entreprises les conduit à affronter des problèmes de plus en plus vastes et complexes, faisant souvent appel à des techniques nouvelles, mais nécessitant aussi des connaissances économiques et humaines.



ÉCOLE DU BOIS : vue partielle de l'atelier des machines. PHOTO SERVAT

L'enseignement dispensé à l'Ecole s'efforce de répondre à ses différents besoins tout en s'attachant à donner aux élèves une très large culture scientifique les préparant aux diverses techniques générales constituant les bases de la formation de l'Ingénieur.

La connaissance scientifique du « bois », l'étude de ses caractéristiques, de ses propriétés, des conditions de sa mise en œuvre donnent lieu à des cours et travaux pratiques très nombreux. Conjointement, les principales branches de l'Industrie du bois font l'objet d'enseignements développés, à la fois théoriques et concrets, dispensés par des spécialistes avertis, chercheurs, ingénieurs et professionnels.

De plus, et pour tenir compte que, de nos jours, un cadre est appelé à aborder l'ensemble des problèmes concernant l' « entreprise », il est prévu un nombre de cours important consacrés à l'organisation scientifique du travail, la comptabilité, le choix et le financement des investissements, la dynamique de l'entreprise, la gestion et les prix de revient, les relations humaines, des notions assez développées dans les différents secteurs du droit.

**Les méthodes d'enseignement** à l'Ecole s'appuient sur des cours magistraux, de nombreux travaux pratiques et des voyages d'études. Il est complété par des stages en usines et en fin de scolarité par l'étude d'un projet complet d'implantation et d'organisation d'une entreprise, pour donner aux étudiants l'occasion d'appliquer à un cas concret les connaissances théoriques et pratiques acquises au cours de leurs trois années d'études.

Si l'on veut caractériser de façon schématique les programmes de l'Ecole Supérieure du Bois, on peut dire qu'ils répondent aux objectifs suivants visant à :

- former des Ingénieurs qualifiés,
- connaissant parfaitement le matériau qu'ils utilisent,
- dans un cadre « d'entreprise » dont la structure, l'organisation technique et le fonctionnement leur sont familiers.

On peut valablement penser qu'à leur sortie de l'Ecole, les étudiants diplômés Ingénieurs de l'Ecole Supérieure du Bois sont ainsi tout à fait prêts à entrer dans les différentes industries de transformation où apparaissent déjà des débouchés nombreux et réguliers.

Il est vraisemblable que l'important effort de développement entrepris dans ce secteur nécessitera à l'avenir de plus en plus des cadres de valeur, parfaitement préparés aux nouvelles tâches techniques touchant à l'utilisation du bois et à sa transformation.

Les Ingénieurs de l'Ecole Supérieure du Bois doivent jouer un rôle important dans cette évolution, en apportant aux différentes entreprises, non seulement leur compétence technique, mais aussi leur efficacité et leur dynamisme particulièrement nécessaire aujourd'hui dans un contexte économique difficile où la compétition prend chaque jour plus d'importance.

Jean SERVAT  
Ingénieur en chef du G. R. E. F.  
Directeur adjoint de l'E. N. G. R. E. F.  
  
19, Rue du Maine  
PARIS - (16<sup>e</sup>)

**NOTA :** L'auteur tient à remercier tout particulièrement M. CAMPREDON, Directeur, et M. TONNET, Directeur adjoint de l'Ecole Supérieure du Bois qui ont bien voulu lui communiquer tous renseignements sur l'organisation et le fonctionnement de leur Etablissement.